



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

La Poste : politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 61753

Texte de la question

M. Franck Gilard appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le courrier que les retraités de La Poste viennent de recevoir leur annonçant la suppression de la prise en charge de l'abonnement téléphonique ainsi que de la gratuité de la carte bancaire en contrepartie d'une rémunération de 2,25 % sur l'encours des comptes chèques postaux. De nombreux retraités de La Poste se sont émus de la disparition de ces avantages financiers alors que d'autres retraités bénéficient encore d'avantages particuliers à l'exemple des salariés d'EDF. Aussi, il lui demande de bien vouloir expliciter les conditions dans lesquelles s'inscrit cette décision et d'en préciser la charge financière. Enfin, il lui demande de lui indiquer dans quelle mesure pourrait être étudiée une solution visant à maintenir le bénéfice des deux mesures aux seules personnes actuellement en retraite.

Texte de la réponse

La suppression de ces avantages est une décision prise par La Poste en vertu des compétences que lui confère la loi du 2 juillet 1990 modifiée. La Poste a fait l'objet d'un important redressement de cotisations sociales par les URSSAF qui ont considéré que ces avantages constituaient des éléments de rémunération devant être soumis à cotisations patronales et salariales. Par ailleurs, les nouvelles normes comptables obligent La Poste à provisionner au passif de son bilan la valorisation de ces avantages pour toute la durée probable des retraites, soit près de 500 millions d'Euros. Diverses solutions ont été proposées afin d'en réduire partiellement l'impact financier pour les agents retraités de La Poste comme la rémunération des dépôts à vue et l'offre de produits financiers à des conditions particulières. Compte tenu des difficultés que la perte de ces avantages en nature peuvent représenter pour les retraités, il a été demandé au Président de La Poste de réfléchir à d'autres mesures pouvant atténuer l'impact financier de ce changement.

Données clés

Auteur : [M. Franck Gilard](#)

Circonscription : Eure (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61753

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mars 2005, page 3139

Réponse publiée le : 31 mai 2005, page 5585